

Pourquoi demander la qualification Chambre d'Hôtes Référence ?



Qu'est que le dispositif Chambre d'Hôtes Référence® ?

Le référentiel national Chambre d'Hôtes Référence® est géré par ADN Tourisme. Il est coordonné et animé par OTB à l'échelle de la région Bretagne en partenariat étroit avec les offices de tourisme du territoire, sur démarche volontaire.

Quel est son coût ?

100€ pour une chambre et les communs + 20€ par chambre supplémentaire.

POURQUOI ALLER VERS CETTE QUALIFICATION ?

1

Rassurer la clientèle

Garantir le respect d'un standard de confort homogène grâce à un référentiel unique et une procédure identique à l'échelle nationale.

2

Qualifier votre offre de prestations

La qualification est un gage de qualité et de transparence pour le client (garanti les éléments de confort, l'affichage pour les clients, la qualité d'accueil, de services et d'équipements.)

3

Passerelle vers un autre label

Pour obtenir certains labels tels qu' "Accueil Vélo" ou "Etape Rando", il faut au préalable disposer d'une qualification nationale. Chambre d'Hôtes Référence en fait partie !

4

Se démarquer de la concurrence

Chambre d'hôtes Référence® offre une alternative pour les chambres d'hôtes ne souhaitant pas adhérer à un label.

5

Promouvoir son hébergement et gagner en visibilité

Dans certains offices de tourisme, la promotion ou la mise en valeur différenciée d'un hébergement est conditionnée par l'obtention d'une qualification, tout comme sur le site internet grand public de Tourisme Bretagne.

6

Obtenir des recommandations

Dans une optique d'amélioration de l'existant, les professionnels du tourisme en charge d'auditer les chambres, tout comme le jury, peuvent être amenés à faire des recommandations pour améliorer l'existant.

LA PROCÉDURE À SUIVRE

- **Contactez la structure habilitée à effectuer l'audit complet de votre chambre d'hôtes** si vous souhaitez en savoir plus sur les démarches à effectuer. Sinon **contactez directement la personne en charge du dossier pour la Fédération des offices de tourisme de Bretagne** (si aucune structure ne couvre votre périmètre).
- **Convenir d'une date pour qu'une personne habilitée effectue l'audit complet de votre chambre d'hôtes** et constitue le dossier pour la commission régionale.

LES STRUCTURES ENGAGÉES



RÉFÉRENTE POUR OTB



Mélissa
FURIC

Chargée de communication
et de projets



contact@otb.bzh



06 71 80 14 08